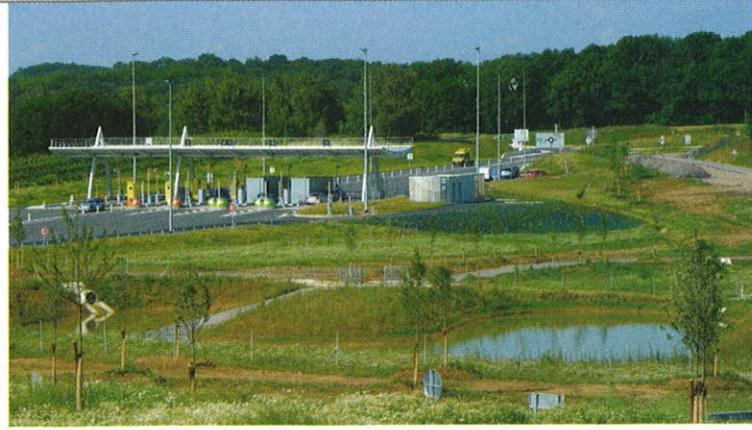


AXE 4

La Trame Verte et Bleue se mettra en place à partir d'espaces verts structurants mais aussi d'espaces de liaison qui assurent une continuité à l'échelle des quartiers, des communes, de l'agglomération et de son environnement rural.



Un temps pour relier les espaces biologiques

D'un côté, il y a les espaces naturels remarquables, à l'image des marais de la Vesle à hauteur du pont de Vrilly, qui sont classés et protégés en tant que tel (Natura 2000). Mais la nature dans l'agglomération prend aussi des formes plus ordinaires importantes en termes de biodiversité. Les parcs et les squares, les arbres d'alignement dans les rues, les Promenades, les îlots de verdure, les jardins familiaux, les friches, les réserves foncières, les bosquets, les haies sont autant de refuges disséminés dans l'agglomération pour la flore et la faune. Tout l'enjeu est de préserver, densifier, diversifier ces espaces et d'établir entre eux des connexions à la fois biologiques et humaines. Deux grands projets déclinés dans Reims 2020 forment les colonnes vertébrales de cette politique :

- la Coulée verte, un espace à la vocation environnementale affirmée dont la valorisation est en cours le long de la Vesle et du canal et qui, sans attendre sa complétude, remplit déjà son rôle de réservoir de biodiversité ;
- la Méridienne verte, un grand axe végétal qui s'étirera de Bezannes au sud à Bétheny au nord, en passant par les Promenades et le quartier du Boulingrin.

Du vert dans le quotidien

La biodiversité s'infiltré aussi dans les projets d'aménagement du quotidien :

- les opérations de renouvellement urbain dans les grands quartiers d'habitat ont intégré les espaces verts comme une composante majeure de la recomposition de ces quartiers. On le voit avec le projet d'Ecoquartier Courtes Martin, aux Epinettes, organisé autour d'espaces verts et d'une voie de cheminement doux qui fera le lien avec le parc Michel Sicre et l'ensemble du quartier ;
- les espaces liés à la voirie sont retravaillés dans un esprit de diversification et de ramification. La réhabilitation en 2010 du boulevard Charles Arnould, de la Place Verte et des espaces extérieurs de l'école, associée à la reprise des plantations et à la création d'une piste cyclable, est démonstrative de cet effort ; un autre exemple est fourni par la ZAC de Bezannes où, dès la conception, la dimension végétale a été appréhendée dans la même mesure que la dimension urbaine, avec des surfaces réservées aux espaces verts (parc aquatique, parc central, alignement de voirie) et des plantations rustiques favorables à la biodiversité ;

- le développement des chemins piétonniers, à l'image de ceux qui quadrillent la commune de Saint-Brice-Courcelles, doit permettre de boucler le maillage du territoire.

Beau symbole

Le plan, pour être complet, doit s'inscrire dans une vision plus large en connectant l'agglomération à ses espaces périphériques, dans un processus de construction partagée avec les autres collectivités, les agriculteurs, les gestionnaires d'espaces particuliers... C'est l'objet même du grand Parc de Champagne projeté par Reims 2020. Le parcours en construction entre Saint-Brice-Courcelles et Champigny, via la passerelle inaugurée en septembre dernier, va dans ce sens. Créé en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure du Paysage à Versailles, il fera la transition entre ville et campagne en conjuguant aspects environnementaux (milieux boisés, milieux agricoles, bords de Vesle, champs captants), sociaux (patrimoine touristique et historique) et économiques (création de nouveaux lotissements). Beau symbole dans la perspective de l'entrée prochaine dans l'agglomération de Champigny et neuf autres communes rurales. ■

→ Une agglomération en Symbiose

Le programme « Symbiose pour des paysages de biodiversité », coordonné par l'association du même nom qui a été constituée en mars dernier, cherche à constituer une Trame Verte et Bleue en Champagne crayeuse. Expérimenté sur une zone pilote couvrant 35 communes de l'est de Reims, il consiste à mettre en place des aménagements simples pour créer des corridors écologiques et à en tirer des éléments de méthode qui pourront être reproduits et généralisés. Située dans la zone pilote, Reims Métropole participe depuis le début (juin 2009) à ce programme de développement durable concerté et volontaire qui prolonge en milieu rural sa propre démarche. Elle retrouve notamment à ses côtés les acteurs de la profession agricole, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le Département et la Région, les services de l'Etat, la fédération des chasseurs, la Ligue de Protection des Oiseaux, le réseau Biodiversité pour les Abeilles.